

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4312018 - Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR4312018	1.3 Appellation du site Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-lès-Vars
1.4 Date de compilation 31/01/2006	1.5 Date d'actualisation 31/12/2011	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Franche-Comté	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/03/2018

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036932125&dateTexte=&categorieLien=id>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 5,51528°

Latitude : 47,5975°

2.2 Superficie totale

346 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
43	Franche-Comté

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
70	Haute-Saône	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
70122	CHAMPLITTE
70523	VARS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A104	Bonasa bonasia	p			i	V	DD	D			
B	A133	Burhinus oediconemus	r			i	P	DD	D			
B	A224	Caprimulgus europaeus	r			i	R	DD	D			
B	A236	Dryocopus martius	p			i	P	DD	D			
B	A246	Lullula arborea	r	12	12	p	P	G	C	B	C	B
B	A338	Lanius collurio	r	7	7	p	P	G	C	B	C	B
B	A072	Pernis apivorus	r			i	P	DD	D			
B	A073	Milvus migrans	r	1	1	p	P	G	C	B	C	B
B	A074	Milvus milvus	r			i	P	DD	D			

B	A082	Circus cyaneus	r			i	P	DD	D			
B	A084	Circus pygargus	r	1	1	p	R	G	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Otus scops			i	P			X			
B		Upupa epops			i	P			X		X	
B		Jynx torquilla	2	2	i	P			X		X	
B		Acrocephalus arundinaceus	3	4	i	P			X		X	
B		Carduelis cannabina			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	7 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	12 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	60 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %

Autres caractéristiques du site

Formations herbacées naturelles et semi-naturelles - Mares - Éboulis - Forêts - Etang

Vulnérabilité

: Parmi les menaces, les points de vulnérabilités et les principaux enjeux ayant trait à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore des Pelouses de Champlitte et de l'Etang de Theuley-les-Vars, il convient de retenir :

- l'absence d'action humaine entraînant la fermeture progressive du milieu et l'évolution vers un stade forestier plus banal,
- les atteintes directes, potentielles ou réelles, par les activités humaines : extraction de matériaux, passage répétés de véhicules tous-terrains, etc.s.

Concernant l'étang de Theuley, une gestion patrimoniale poursuivant celle menée jusqu'alors est nécessaire.

Elle devra, notamment, s'acquitter de la gestion cohérente du secteur avec le maintien des gîtes à chiroptères, de la qualité de l'eau et des zones humides liées à l'étang de même que de la pérennité des roselières et des formations végétales situées sur la " queue de l'étang " et les formations riveraines.

4.2 Qualité et importance

Localisé dans un rayon de 4 km autour du bourg de Champlitte, ce site présente un vaste ensemble de pelouses sèches occupant l'extrémité d'un bombement du plateau dominant la vallée du Salon. Ce plateau est formé essentiellement de calcaire oolithique pour les pelouses et de formation argileuse à chailles de l'Oxfordien moyen aux environs de la mare des Cressières.

Sur la commune de Champlitte, l'activité agricole reste importante : élevage bovin et ovin, cultures céréalières, viticulture. Depuis les années soixante, les meilleurs terrains ont toujours été améliorés pour des gains de productivité ; de laitière, la production est devenue céréalière engendrant alors des modifications importantes du paysage. Cette intensification s'est accompagnée d'un abandon des secteurs les moins productifs, essentiellement les anciens pacages à moutons. La gestion forestière est axée sur le taillis sous futaie, avec l'enrésinement de quelques parcelles.

Sur une superficie de 309 ha, ce site présente plusieurs secteurs disjoints marqués par ce paysage de pelouses et prairies sèches (anciens pacages sur le Mont Gin, la Pâturie, le Prélot, les Pierrottes, Montarlot). Six habitats naturels d'intérêt communautaire sont recensés.

Les pelouses représentent une forte partie du site (21%). Plusieurs associations végétales sont distinguées : pelouses mésophiles à brome et sainfoin, pelouses sur substrat marneux à chlorette perfoliée et pelouses mésoxérophiles à brome et féтуque. Ces dernières, typiques de la région bourguignonne, sont les plus communes et elles présentent une originalité certaine au point de vue biogéographique qui les démarque du reste des pelouses de Franche-Comté. Conséquence d'un déficit d'entretien (pâturage, fauche), ces pelouses peuvent être localement envahies par des formations buissonnantes (prunellier, aubépine) qui marquent une évolution naturelle vers la forêt des plateaux. Ce contexte riche en lisières est très favorable à la biodiversité.

En mosaïque au sein de la pelouse méso-xérophile, les secteurs de dalles rocheuses montrent des sols squelettiques colonisés par des espèces adaptées à ces conditions extrêmes comme les orpins. Alors qu'ils sont bien implantés sur les premiers contreforts du massif jurassien, les éboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles deviennent beaucoup plus rares en Haute-Saône où ils sont sporadiques. Malgré son enrichissement, celui de Montarlot reste caractéristique. Il faut noter

le caractère primaire de cette formation issue directement de la gélifraction des bancs calcaires lors de la dernière période glaciaire. La source de matériaux semble aujourd'hui insuffisante pour entretenir un éboulis mobile.

A l'opposé, lorsque les sols sont profonds, apparaissent des cultures et les prairies mésophiles entretenues par la pâture ou la fauche. Dans ce dernier cas, elles sont d'intérêt communautaire lorsque le niveau de fertilisation reste faible à modéré. La flore est dominée par des graminées (fromental, dactyle) et des plantes à fleur (centaurée jacée, épiaire étroite). Les surfaces couvertes restent faibles sur le site proposé.

Parmi les différentes formations forestières présentes, seules les hêtraies-chênaies-charmaies à aspérule odorante sont d'intérêt communautaire. Il s'agit d'une formation assez largement répandue à l'étage collinéen où elle correspond au groupement climacique*. Potentiellement, ces forêts sont dominées par le hêtre ; sa faible proportion actuelle est la conséquence de l'origine récente de ces forêts (boisement naturel après abandon du pâturage ou de la vigne) ou du traitement en taillis sous futaie. Quelques secteurs de chênaie pubescente sont notés en haut des versant ensoleillés sur substrat très pierreux. L'intérêt écologique de ces formations est élevé.

Dans un contexte local où les points d'eau sont rares, la mare des Cressières constitue une unité isolée au sein d'une vaste zone cultivée sans bocage. Elle constitue l'un des rares sites franc-comtois où se reproduisent les 4 espèces de triton dont le triton crêté.

Huit plantes sont protégées ; elles caractérisent les pelouses, des orchidées en majeure partie et des espèces messicoles des cultures. Toutes sont peu répandues voire en cours d'extinction. L'ophrys abeille est présente sur plusieurs pelouses dont l'une constitue une des plus belles stations de Haute-Saône. C'est à Champlitte également que l'on trouve l'unique station du département pour l'ophrys araignée.

A la diversité floristique s'ajoute une faune variée, favorisée par la multiplicité des habitats. Parmi les oiseaux nicheurs recensés sur le site, sept sont d'intérêt européen. L'engoulevent d'Europe, L'alouette lulu, la pie-grièche écorcheur, affectionnent les milieux semi-ouverts à ouverts, ensoleillés et riches en insectes. L'oedicnème criard niche sur une des pelouses du site. La présence de cette espèce étant intimement liée à celle des moutons, l'évolution des pratiques agricoles, notamment le déclin du pastoralisme, est une menace pour l'espèce. Deux rapaces, la bondrée apivore et le milan royal, sont également observés sur le site qui constitue un terrain de chasse privilégié.

Les pelouses constituent également un site favorable aux reptiles comme le lézard vert, le lézard des murailles et la couleuvre verte et jaune qui y trouvent abri, poste de chasse et conditions optimales pour l'insolation contrôlée.

Côté insectes, les forêts du secteur hébergent le plus grand coléoptère d'Europe, le lucane cerf-volant dont les larves se développent dans les jeunes souches et les racines de chêne. Sur les pelouses, plusieurs espèces de papillons présentent le plus grand intérêt comme le damier de la succise ou l'azuré du serpolet. Les actions actuellement mises en œuvre doivent permettre d'assurer le maintien durable de ces deux insectes protégés.

Enfin, témoignant là aussi de la richesse entomologique des milieux, le site constitue une composante importante du territoire de chasse pour plusieurs espèces de chauves-souris telles que le grand murin et le petit rhinolophe, nichant à proximité du site. Ces deux espèces ont des exigences biologiques assez différentes. La première, glanant ses proies au sol dans un rayon de 10 km autour de la colonie, privilégie des zones à végétation rase, comme les futaies à strate arbustive réduite et certaines pelouses. La seconde évite les espaces ouverts et rejoint son terrain de chasse, jamais au delà de 2-3km du gîte, en évoluant le long des haies et autres alignements d'arbres. Il est donc indispensable de maintenir les corridors boisés présents sur le site tout en limitant le développement de la strate forestière arbustive et l'enfrichement des pelouses.

L'arrêt total des activités humaines qui maintenaient le milieu ouvert constitue en effet la principale menace pesant sur les pelouses de Champlitte. Il pouvait en effet favoriser l'évolution de la végétation naturelle vers un stade forestier banal s'accompagnant de la disparition du cortège faunistique associé. Les actions de conservation engagées visent essentiellement au maintien des pratiques agricoles extensives permettant, en particulier, de maintenir les pelouses en état.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A03.03	Abandon / Absence de fauche		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	100 %
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine communal	0 %
Domaine de l'état	0 %

4.5 Documentation

- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages (ISBN 10 : 2-912801-74-5 ISBN 13 : 978-2-912801-74-6, dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000 : le Docob type " prêt à remplir ". ATEN, Montpellier, 56 pages (dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L., PROFIT, A-F., BLANCHARD, O. (2008). Natura 2000 en Franche-Comté : quand l'Homme s'engage pour la Biodiversité ". CPIE Haut-Doubs, DIREN Franche-Comté, Besançon, 20 pages (dépôt légal : juin 2008).
- DEFORET. T., MORIN. C. 2008. Etude ornithologique dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs natura 2000 pelouses de Champlitte et étang de Theuley les Vars. BCD-Environnement, LPO. DIREN-FC

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	40 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Pelouses sèches de Champlitte	*	40%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Ce site a déjà fait l'objet d'une désignation au titre de la directive habitats naturels en 1998. Pour son extension, une concertation avec les communes et l'un des principaux propriétaires concernées (celui de l'étang de Theuley-les-Vars) a été menée au printemps 2005 lors de réunions locales spécifiques. Les réunions publiques ont permis d'explicitier les caractéristiques du programme Natura 2000 et les spécificités du site ayant motivé la volonté de proposer sa désignation au titre de la directive oiseaux.

Le site est spécifiquement référencé dans la circulaire DNP/SDEN n°2004-2 du 23 novembre 2004 compte-tenu des insuffisances du réseau Natura 2000. Au regard de la présence sur le site d'habitats et d'espèces remarquables du patrimoine naturel et de l'insuffisance de ces éléments dans le réseau, le projet consiste en une désignation au titre de la directive oiseaux sur la base du même périmètre que celui existant pour la directive habitats naturels et du même document d'objectifs en cours d'élaboration.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Adresse : 7, rue Voirin 25000 BESANCON

Courriel : christopheaubert.cren-fc@orange.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom :
Lien :
<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/pelouses-de-champlitte-etang-de-theuley-les-vars-a314.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Commune de Champlitte (prestataire : CREN de Franche-Comté)
Maison de l'environnement de Franche-Comté Espace Leclerc 7, rue Voirin
F-25000 Besançon
Tel : 03 81 53 91 45 / fax : 03 81 61 66 21
bernarddestrieux.crenfc@orange.fr,
christopheaubert.cren-fc@orange.fr
Docob réalisé

